

SERVICE: *

Visa du Service :

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°.- LOGEMENT - Déclaration de politique du logement - Approbation - Avis de la
Section
"Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé)".

Vu l'article 187 § 1^{er} du Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable qui stipule : "les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en oeuvre le droit à un logement décent, dans les neuf mois suivant le renouvellement de leurs conseils respectifs" ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu le rapport du Service logement du 15 mai 2019, reproduit le 22 dito ;

Vu l'avis favorable émis par la Section « Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine Privé) », en sa séance du 22 mai 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art.1. – D'approuver la déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et principes des actions à mener en vue de mettre en oeuvre le droit à un logement décent ;

Art. 2. – De transmettre la présente délibération sera transmise aux Membres du Comité de gestion logement ainsi qu'à la Direction des subventions aux organismes publics et privés de la Direction du Logement Privé, de l'Information et du Contrôle du « Service public de Wallonie.